



AMBASSADE
DE
BELGIQUE

—
L'Ambassadeur

Bonn, le 25 septembre 1990.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 septembre 1990 au sujet de la Convention du 19 juin 1951 entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, de l'Accord du 3 août 1959 complétant cette Convention en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne et des Accords qui s'y rapportent, dont le texte français est le suivant :

"Voir la Note de la République fédérale de l'Allemagne du 25 septembre 1990"

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Royaume de Belgique accepte le contenu de votre lettre. Par conséquent, votre lettre, cette réponse et les réponses de l'Ambassadeur du Canada, de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, de l'Ambassadeur de la République française, de l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas exprimant l'accord de leurs gouvernements constitueront

S. Exc. Monsieur Hans Werner Lautenschlager
Secrétaire d'Etat
Ministère des Affaires Etrangères
de la République fédérale d'Allemagne
B O N N